

3. Refined sugar

Refined sugar was placed on the ECL on October 1, 1995. Under WTO rules, the United States established a global TRQ for refined sugar of 60,000 tonnes (raw equivalent). The quota year for refined sugar is from October 1 to September 30.

In September 1997, Canada and the United States exchanged letters of understanding under which Canada obtained a country-specific reserve of 10,300 tonnes, raw equivalent (i.e. 9,579 tonnes refined sugar), within the US refined sugar TRQ. The understanding also provides that only goods that are "product of Canada" may be included in Canada's country specific reserve. In 2001-2002, Canada's country reserve was fully utilized.

The following is a statistical summary of applications for export permits processed in 2002 for peanut butter, sugar containing products and refined sugar:

permits issued	6,979
permits rejected	63
permits cancelled	334

Area Control List

Section 13 of the Act provides for the control of "any goods to any country included in an Area Control List" (ACL). There were two countries on the ACL at the end of 2002: Angola and Myanmar (Burma)

Automatic Firearms Country Control List

The Act provides for the establishment of an Automatic Firearms Country Control List (AFCCL). Only countries on this list are eligible to receive automatic firearms as defined in ECL Item 5500.

3. Sucre raffiné

Le 1^{er} octobre 1995, le sucre raffiné a été inscrit sur la LMEC. En vertu des règles de l'OMC, les États-Unis ont établi un contingent tarifaire global de 60 000 tonnes (équivalent brut) pour le sucre raffiné. L'année contingentaire pour le sucre raffiné va du 1^{er} octobre au 30 septembre.

En septembre 1997, le Canada et les États-Unis ont échangé des lettres d'entente en vertu desquelles le Canada obtenait un contingent-pays de 10 300 tonnes d'équivalent brut (soit 9 579 tonnes de sucre raffiné) sur le contingent tarifaire américain pour le sucre raffiné. Aux termes de l'entente, seuls les « produits du Canada » peuvent être inclus dans le contingent-pays attribué au Canada. En 2001-2002, le contingent-pays attribué au Canada a été totalement utilisé.

Voici un résumé statistique des demandes de licences d'exportation traitées au cours de l'an 2002 pour le beurre d'arachide, les produits contenant du sucre incluant le sucre raffiné:

licences délivrées.	6 979
licences rejetées	63
licences annulées	334

Liste des pays visés par contrôle

L'article 13 de la Loi prévoit le contrôle « des marchandises [exportées] vers un pays dont le nom paraît sur la liste des pays visés » (LPV). Deux pays figuraient sur cette liste à la fin de 2002 : l'Angola et le Myanmar (Birmanie).

Liste des pays désignés (armes automatiques)

La Loi prévoit l'établissement d'une Liste des pays désignés (armes automatiques). Seuls les pays portés sur cette liste peuvent recevoir des armes automatiques dont la définition est donnée à l'article 5500 de la LMEC.